

Grues de chargement - Initiale

R490

PROGRAMME 2025

A partir du 1er janvier 2020, la recommandation R390 devient la recommandation CACES® R490 - Grues auxiliaire.

Accès formation : inscription 15 jours avant le début de la formation.

Modalités d'accès: entretien téléphonique

Objectifs

- Obtenir le Certificat d'Aptitude à Conduire En Sécurité (CACES®).
- Conduire en sécurité et entretenir les grues auxiliaires de chargement de véhicules conformément à la recommandation CNAMTS R490.

Public Visé

Toute personne souhaitant valider les acquis théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'équipement spécifiques (Engins de chantier - R490).

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Pré Requis

- Le stagiaire devra apporter, le jour de la formation, sa pièce d'identité afin de contrôler ça majorité et son permis B.

Parcours pédagogique

Jour 1 – THEORIE :

1. Réglementation.
 - Instances et organismes de prévention des risques.
 - Conditions d'utilisation d'une grue auxiliaire.
 - Rôles et responsabilités du chef de chantier/du conducteur.
 - Classification.
 - Caractéristiques fonctionnelles des grues auxiliaires.
 - Terminologie des organes concourant à la manutention.
2. Sécurité.
 - Organes de service et dispositifs de sécurité.
 - Principaux risques liés à l'utilisation/l'environnement.
 - Règles de conduite / circulation / stationnement / signalisation temporaire de chantier.
 - Lecture plaques de charges•Conditions de stabilité.
 - Signification pictogrammes et panneaux de signalisation.
 - Distance de sécurité avec les conducteurs électriques.
 - Vérifications et opérations de maintenance.
 - Option Télécommande : risques liés à l'utilisation de la télécommande, vérification des équipements de transmission.

Jour 2 – PRATIQUE :

1. Vérifications.
 - Adéquation de la grue auxiliaire et opération de manutention envisagée.
 - Opérations de prise et fin de poste.
2. Positionnement.
 - Avant manœuvre.
 - Balisage de la zone.
 - Calage et mise en place de stabilisateurs.
 - Horizontalité du véhicule.
 - Manœuvres de positionnement.
3. Manœuvres.
 - Elingage de la charge.
 - Utilisations des dispositifs porte-charge (1 accessoire rigide et 1 souple).
 - Décomposition et synchronisation des mouvements de dépôt de charge.

CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : R490-20250123

- Maîtrise du balancement de la charge.
- Gestes de commandement et de communication
- Manœuvres de levage.
- Position transport pour déplacement.
- Repérage des anomalies et difficultés rencontrées pour signalement à sa hiérarchie.
- Option télécommande: positionnement hors de la zone de risque; décomposition et synchronisation des mouvements de positionnement de la charge; maîtrise du balancement des charges
- Maintenance.
- Opérations de maintenance de premier niveau.

Jour 3 – TESTS :

- Evaluation théorique.
- Evaluations pratiques.
- Tests CACES® suivant le référentiel CNAMTS R490

Les + métier

Les engins et appareils de levage étant des équipements dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés, le CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) met à disposition des entreprises des éléments permettant d'évaluer les connaissances et le savoir-faire des conducteurs. Le permis CACES®, permet de valider les acquis théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'équipement spécifiques, en sécurité.

Objectifs pédagogiques

- Appliquer la réglementation issue de la recommandation R490.
- Appliquer les consignes de sécurité.
- Effectuer l'entretien courant.
- Conduire en sécurité les grues auxiliaires après réussite aux tests.

Méthodes mobilisées

Formation présentielles :

- Apports théoriques sur vidéo-projecteur, exercices théoriques.
- Exercices pratiques.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur expérimenté et certifié

Méthodes d'évaluation

- Attestation de formation.
- Fiches d'évaluation.
- Certificat d'aptitude.
- Nombre de stagiaire formé en 2021 : 4
- Taux de satisfaction 2021 : 88.51 %

Modalités d'accessibilité handicap

Avant toute entrée en formation, l'entreprise doit informer le CTFPA de la présence d'une personne en situation de handicap, à minima 15 jours avant le début de l'action de formation.

Le cas échéant, le CTFPA aura le délai suffisant pour vérifier sa capacité d'accueil en fonction du type de handicap et pourra orienter l'entreprise vers des organismes spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Tarifs (net de taxes)

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Inter (Par Stagiaire) : | 816.00 € |
| Intra (Par Jour) : | Nous consulter |

Effectifs

De 4 à 10 Personnes

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Date enregistrement : 02/03/2020

1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 490 : Grues de chargement - RS 5118



CTFPA - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73 31 00647 31

Version : R490-20250123